

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT,
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRES ABSENTS :

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance

N° 2022-130- Finances - Budget Ville - Budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2022.

Il expose que le budget primitif de la Ville pour l'année 2023 s'équilibre en section d'investissement à 2 750 000 € et à 15 122 450 € en section de fonctionnement.

Une opération d'investissement est votée, elle concerne le Plan Handicap (opération 118).

Le budget voté par chapitre et opération est le suivant :

Section de Fonctionnement			
Chapitre	Dénomination	Dépenses réelles	Recettes réelles
011	Charges générales	3 743 969,00 €	
012	Charges de personnel	8 550 000,00 €	
013	Atténuations de charges		25 000,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	1 550 580,00 €	
66	Charges financières	200 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	
68	Dotations aux provisions	7 000,00 €	
70	Produits des services		1 010 050,00 €
73	Impôts et taxes		8 030 200,00 €
74	Dotations et participations		5 794 200,00 €
75	Autres produits de gestion		46 000,00 €
78	Reprise provision		17 000,00 €
Opérations réelles de fonctionnement		14 053 549,00 €	14 922 450,00 €
Chapitre	Dénomination	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
042	Opérations d'ordre entre sections	560 000,00 €	200 000,00 €
023	Virement vers l'investissement	508 901,00 €	
Opérations d'ordre de fonctionnement		1 068 901,00 €	200 000,00 €
Total Fonctionnement		15 122 450,00 €	15 122 450,00 €
Section d'investissement			
Chapitre	Dénomination	Dépenses réelles	Recettes réelles
10	Dotations		420 000,00 €
118	Plan handicap	300 000,00 €	
13	Subventions		206 000,00 €
16	Emprunts et remboursement dette	750 000,00 €	1 055 099,00 €
20	Immobilisations incorporelles	34 000,00 €	
204	Subventions d'équipement	53 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 413 000,00 €	
Opérations réelles d'investissement		2 550 000,00 €	1 681 099,00 €
Chapitre	Dénomination	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
040	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €	560 000,00 €
021	Virement du fonctionnement		508 901,00 €
Opérations d'ordre d'investissement		200 000,00 €	1 068 901,00 €
Total Investissement		2 750 000,00 €	2 750 000,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022



ID : 016-211603741-20221214-2022_130-AR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et 4 abstentions, M. CROS, Mme BURON, M. ROBERT et M. JACQUILLARD approuve le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023, par chapitre et par opération, pour un montant de 2 750 000 € en section d'investissement et de 15 122 450 € en section de fonctionnement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.

Le maire,

François NEBOUT